

NOTE DE SYNTHÈSE
CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 23 FEVRIER 2011

1) Approbation du procès verbal de la séance du 13 octobre 2010

Il convient d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Conseil syndical

2) Election du secrétaire de séance

Lorsque le président aura ouvert la séance, il sera procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

3) Débat d'Orientation Budgétaire 2011

Monsieur le Président précisera que la séance est consacrée au débat d'orientation budgétaire tel que défini par la réglementation en vigueur et présentera les projets d'aménagements prévus pour l'exercice 2011 ainsi que les grandes lignes du Budget Primitif 2011.

4) Indemnité de conseil au trésorier

Il est nécessaire de décider l'octroi de l'indemnité de conseil pour le nouveau percepteur. Il est possible de décider chaque année au regard de l'aide apportée ou d'adopter le principe de l'octroi de cette indemnité pour une durée indéterminée. Cette année, le montant est de 68.64 €.

5) Subvention pour la création de poste de technicien : demande de prolongation avec rétroactivité au 01/01/2011

Une subvention nous a été accordée en 2010 pour la création du poste de technicien de rivière. Il convient aujourd'hui de demander une prolongation afin que le syndicat puisse percevoir la subvention pour l'année 2011 à effet rétroactif au 1^{er} janvier.

6) Demande de subventions pour les travaux exceptionnels d'enlèvement d'embâcles à prévoir en 2011

Dans la mesure où les travaux exceptionnels d'embâcles dus aux intempéries peuvent être subventionnés, il est proposé au conseil syndical de solliciter toutes les subventions possibles sur ces travaux.

7) Lancement d'un emprunt ou d'une ligne de trésorerie

Afin de régler les différentes factures que vont générer les travaux à exécuter, il est nécessaire de contracter un emprunt ou une ligne de trésorerie. Afin de ne pas endetter le syndicat trop lourdement et dans la mesure où ce besoin de trésorerie ne sera que ponctuel, puisqu'il servira à honorer les factures avant de recevoir les subventions, il est proposé au conseil syndical la ligne de trésorerie. En effet, les intérêts ne courront que sur le montant du tirage effectué représentant un coût moindre qu'un emprunt.

8) Report avec modification de l'étude prévue le 10 juin 2009 : étude hydro morphologique de la rivière avec 2 projets niveau R3

9) Signature d'une convention de location d'un local entre la commune d'Agnetz et le SIVB

Dans un souci de transparence, il convient de signer une convention d'occupation des locaux des services techniques par notre technicien de rivière et son personnel. Un bureau, des vestiaires et une « cuisine » seront mis à sa disposition, de même qu'un garage pour les deux véhicules. La surface sera donc calculée et un coût d'utilisation sera appliqué au m² de la surface utilisée prenant en compte l'eau, l'électricité, le chauffage. L'entretien restant à la charge du syndicat.

8) Questions orales